



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016

L'an deux mille seize, le trente juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....23
Votants.....27

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur le Maire

Délibération numéro :
2016/133
Motion en faveur du
maintien des services
publics hospitaliers
de proximité

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 6 juillet 2016, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 24 juin 2016 *
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Daniel DIAZ, Christelle SUDRES
BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne
GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Dominique
DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER,
Annie BLANCHET, Michel DURAND, Nadine TUFFERY, Pascale BARAILLE, Denis
BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Claude ASSIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Nathalie
FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude
CONDOMINES, Frédéric FABRE pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS : Sylvie AYOT, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Patrice
GINESTE, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Philippe RAMONDENC

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la
Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la motion suivante dans les mêmes termes que celle adoptée le 1er
juin courant par la Communauté de communes Millau grands Causses :

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S) Midi Pyrénées a notifié le 27 mai 2016, sa décision d'autoriser sous
conditions particulières, l'activité de soins de gynécologie-obstétrique en hospitalisation à temps complet pour la
maternité du centre hospitalier de Millau, suite à injonction.

Cette autorisation, accordée pour une durée de 5 ans, a commencé à courir le 28 mai 2016 sous contrainte du
résultat positif d'une visite de conformité réalisée par l'ARS, dans un délai de 6 mois.

Par ailleurs, cette autorisation est subordonnée à la mise en œuvre effective d'un projet médical partagé sur le
territoire du Sud-Aveyron pour garantir la qualité et la sécurité de la prise en charge des parturientes et des
nouveaux nés, reposant sur :

- l'organisation d'une offre de soins en périnatalité graduée ;
- le fonctionnement en équipe médicale territoriale : permanence et continuité des soins, staff et
formation en commun, dossier médical partagé ;

- la mutualisation des équipes de sages-femmes ;
- un projet de soins partagé s'inscrivant dans une stratégie globale de prise en charge, en articulation avec le projet médical partagé.

Par cette motion, les élus de la Ville :

- prennent acte de cette décision favorable, mais demeurent très vigilants, quant à la mise en œuvre des conditions particulières et notamment de la visite de conformité ;
- entendent réaffirmer leur profond attachement au maintien d'un service public hospitalier de proximité ;
- resteront fortement mobilisés pour la défense de la qualité du service public hospitalier et de sa maternité en assurant la sécurité sanitaire des patients, parents et enfants sur le territoire.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

Accusé de réception

Reçu le **6 - JUL. 2016**





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016

L'an deux mille seize, le trente juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....32

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur le Maire

Délibération numéro :
2016/134

Enumération des décisions
du Maire

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 6 juillet 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 24 juin 2016.
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Daniel DIAZ, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Claude ASSIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude CONDOMINES, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Frédéric FABRE pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS : Sylvie AYOT, Karine ORCEL, Hugues RICHARD

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

DECISIONS DU MAIRE

Les décisions du Maire sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la Ville dans la rubrique Délibérations.

Numéros	Services	Objet :
42	Foncier	<p>De mettre à disposition :</p> <p>De l'association Microtel Club, une partie des locaux, sis 16 Boulevard de l'Ayrolle, 12100 Millau,</p> <p align="right">Cette convention est consentie et acceptée pour une durée maximum de trois ans. Participation aux charges annuelles de fonctionnement : 500 €/an (eau, dépenses et frais d'entretien des parties communes). Imputation budgétaire (Recette BP 2016) : Fonction 0200, Nature 758, TS 130.</p>
43	Culture/Musée	<p>D'annuler :</p> <p>La décision n° 39 en date du 10 Mars 2016, relative à l'animation de la Nuit des Musée, Et d'autoriser à signer :</p> <p>Une nouvelle convention, pour la présentation de ce même spectacle « Phosphène », le 21 Mai 2016, comprenant la prestation ci-dessous.</p> <p align="right">Montant de l'animation : 2 057,25 € TTC auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat. Imputation budgétaire (Dépense BP 2016) :</p>

		Fonction 322, Nature 611, TS 167.
Foncier :		De mettre à disposition de :
44	Foncier	<p>L'association les Familles Rurales, L'Église réformée évangélique de Rodez, l'ancienne école communale du hameau de Saint Germain, Cette convention est consentie et acceptée à titre gratuit, à compter du 1er Mars 2016. Les dépenses de fonctionnement, taxes et contributions personnelles demeurent à la charge de(s) l'occupant(s).</p>
45	Foncier	<p>Messieurs CHAUCHARD Frères, représentants de la GFA de la Ligue, La Baume, 12230 Lapanouse-de-Cernon, Un pâturage de 40,5 ha, au lieudit « Longues Abrits », forêt communale de Millau. Montant de la redevance annuelle : 0,75 €/hectare calculée en fonction de la surface concédée. Imputation budgétaire (Recette BP 2016) : Fonction 01, Nature 752, TS 130.</p>



46	Théâtre Maison du Peuple	<p>De signer : La convention avec le partenaire ci-dessous représenté : Par, Monsieur Philippe FAYRET, Administrateur de l'Association Millau en Jazz, 16a Boulevard de l'Ayrolle, 12100 Millau, Pour la présentation d'un concert « Yom », le 9 Avril 2016 à la Maison du Peuple.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : 6 528, 05 €.</p> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Dépense BP 2016) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>															
47	Foncier	<p>De mettre à disposition : De Madame Céline MARCILHAC, un logement près du gîte de la Maladrerie, 12100 Millau, Pour assurer la surveillance et l'entretien du site, suite à l'arrêt d'activité du gîte.</p> <p style="text-align: right;">Cette convention est consentie et acceptée pour une durée de 7 mois, à compter du 1er Avril 2016.</p> <p style="text-align: right;">Les charges afférentes au logement, à savoir : eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant, menues réparations, et taxe d'habitation, demeurent à la charge de l'occupant.</p>															
48	Marchés Publics	<p>De signer : Suite à avis d'appel public à la concurrence en date du 7 Janvier 2016, et publication sur : BOAMP Site internet de la ville de Millau Site https://www.marches-publics.fr</p> <p>Le marché et ses avenants : Fourniture de vêtements et équipements de protection individuelle Accordé à :</p> <p>SARL FAJEPRO 1025 Avenue Henri Becquerel 34000 Montpellier Lot n° 1 : Vêtements de travail</p> <p>SARL E.S.A (Equipements Sauvetage Aquatique) 54 route départementale 11140 Axat Lot n° 2 : Vêtements spécifiques sports</p> <p>SARL FAJEPRO 1025 Avenue Henri Becquerel 34000 Montpellier Lot n° 4 : Equipements de protection individuelle Lot n° 5 : Chaussures de protection Lot n° 3 : Vêtements de restauration infructueux.</p> <p style="text-align: right;">Montant maximum des commandes par période :</p> <table border="1" data-bbox="622 1545 1524 1780"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th style="text-align: right;">€ TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot n° 1</td> <td>Vêtements de travail</td> <td style="text-align: right;">25 200</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 2</td> <td>Vêtements spécifiques sports</td> <td style="text-align: right;">3 600</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 4</td> <td>Equipements de protection individuelle</td> <td style="text-align: right;">9 600</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 5</td> <td>Chaussures de protection</td> <td style="text-align: right;">14 400</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Dépense BP 2016) : Fonction 0200, Nature 60636, TS 126. La durée est d'un an, renouvelable 2 fois, et prend effet à sa notification.</p>			€ TTC	Lot n° 1	Vêtements de travail	25 200	Lot n° 2	Vêtements spécifiques sports	3 600	Lot n° 4	Equipements de protection individuelle	9 600	Lot n° 5	Chaussures de protection	14 400
		€ TTC															
Lot n° 1	Vêtements de travail	25 200															
Lot n° 2	Vêtements spécifiques sports	3 600															
Lot n° 4	Equipements de protection individuelle	9 600															
Lot n° 5	Chaussures de protection	14 400															